

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du mardi 8 septembre 2015 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Rémi Robidoux, Marielle Duhème, Florent Ricard et Howard Welburn formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Est absent : le conseiller Paul André Ricard

---

**Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum**

Le quorum est constaté.

**15-09-08-3908**

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Howard Welburn  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du mardi 8 septembre 2015 à 19 h 05.

Adopté

**Séance ordinaire du mardi 8 septembre 2015, à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.**

**ORDRE DU JOUR**

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
  - 1. Dépôt des rapports des directeurs pour le mois d'août 2015 :
    - Service des incendies;
    - Traitement des eaux;
    - Travaux publics et infrastructures;
    - Inspection municipale.
  - 2. Rapport sur la situation financière au 31 août 2015;
  - 3. Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 août 2015;
  - 4. Rapport sur la situation financière Investissement au 31 août 2015;
- D) Période d'information du maire;
  - ;
- E) Période de questions du public;

## **10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

- 10.1 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 août 2015;
- 10.2 Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2015;
- 10.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 août 2015;
- 10.4 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 août 2015;

## **20. – CONTRATS & ENTENTES**

- 20.1 Autorisation – Mandat à Me Christine Duchaine du cabinet juridique Sodavex pour la signature de tout document relié à l'expropriation des terrains de Stanley Reid;
- 20.2 Abrogation de la résolution no. 15-08-10-3889 : Octroi pour la fourniture d'une chenillette à trottoir;
- 20.3 Autorisation – Rétrocession du lot 3 229 839 à M. Stanley Reid dans le cadre du règlement dans le dossier d'expropriation;
- 20.4 Autorisation - Renouvellement du contrat de service avec la SAAQ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016;

## **30. – ADMINISTRATION & FINANCES**

- 30.1 ;

## **40 – RÉGLEMENTATION**

- 40.1 Adoption - Règlement numéro 869-2015 modifiant le règlement de zonage #512 et le plan de zonage (Zone U-2) et le règlement #714-2005 sur les usages conditionnels;
- 40.2 Adoption - Règlement numéro 873-2015 modifiant le règlement de zonage 512 et le règlement sur les usages conditionnels numéro 714-2005;
- 40.3 Avis de motion – Règlement décrétant un emprunt et une dépense pour le financement des indemnités reliées à l'expropriation des terrains de Stanley Reid ;

## **50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL**

- 50.1 Approbation - Désignation d'un conseiller à titre de maire suppléant pour les mois de septembre à novembre 2015;
- 50.2 Autorisation - Nomination des personnes autorisées à signer les demandes de permis de voirie du MTQ;

## **60. –VARIA**

- 60.1 ;
- 60.2 ;

## **70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS**

**70.1 -:**

Levée de la séance

---

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**15-09-08-3909**

**Il est proposé par madame Marielle Duhème  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité:**

**D'adopter** l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du mardi 8 septembre 2015 tel que présenté et avec dispense de lecture, en y apportant la modification suivante, à savoir :

Les sujets suivants sont ajoutés :

20.5 - Contrat pour la fourniture de service d'entraide pour combattre les incendies.

30.1 – Autorisation de paiement des frais d'arpentage de nouveaux lots sur la rue Des Anciens-Combattants

Adopté

### **ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS**

#### **Dépôt des rapports des directeurs pour le mois d'août 2015**

Les rapports des directeurs pour le mois d'août 2015 du traitement des eaux, des travaux publics, de l'inspection municipale et de la sécurité incendie sont déposés au greffe.

#### **Rapport sur la situation financière au 31 août 2015**

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 31 août 2015.

#### **Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 août 2015**

##### **Comptes à payer –Août 2015**

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au 31 août 2015.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrant du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

---

*Johanne Hébert, trésorière*

## **Rapport sur la situation financière Investissement au 31 août 2015**

### **Dépenses d'investissement – Août 2015**

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement pour le mois d'août 2015.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrant du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

---

*Johanne Hébert, trésorière*

### **Période d'information du maire**

- Le vendredi 11 septembre prochain aura lieu le 1<sup>er</sup> colloque sur le développement économique organisé par la CDEVH pour les élus du territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent. Le conférencier sera M. Michel Merleau, consultant en développement économique pour plusieurs municipalités de la Haute-Gatineau et préfet de la M.R.C de La Vallée-de-la-Gatineau. Des propriétaires de quatre entreprises implantées sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent viendront témoigner de leur expérience.
- Les Usines Huntingdon sont vendues. C'est l'entreprise Plombco qui a fait une offre d'achat pour près de 80% de l'immeuble du 72, rue Dalhousie. La Ville conservera les locaux en façade de cet immeuble.

### **Période de questions du public**

*Les principales questions se résument comme suit :*

*M. Yvan Lefebvre : Ces questions font référence à la vente d'une partie de l'immeuble industriel du 72, Dalhousie à Plombco tel le montant de la vente, le profit et le remboursement de la dette reliée à cet immeuble.*

## **10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

### **Séance extraordinaire du 6 août 2015**

**Considérant** que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 6 août 2015 ;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

15-09-08-3910

**Il est proposé par madame Marielle Duhème**

**Appuyé par monsieur Howard Welburn**

**Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 6 août 2015 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

#### **Séance ordinaire du 10 août 2015**

**Considérant** que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 10 août 2015 ;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

15-09-08-3911

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 10 août 2015 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

#### **Séance extraordinaire du 17 août 2015**

**Considérant** que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 17 août 2015 ;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

15-09-08-3912

**Il est proposé par madame Marielle Duhème  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 17 août 2015 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

#### **Séance extraordinaire du 27 août 2015**

**Considérant** que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 27 août 2015 ;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

15-09-08-3913

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 27 août 2015 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

## 20. CONTRATS

### **Autorisation – Mandat à Me Christine Duchaine du cabinet juridique Sodavex pour la signature de tout document relié à l'expropriation des terrains de Stanley Reid**

**Considérant** les discussions intervenues entre les parties lors d'une séance de conciliation tenue le 2 septembre 2015 au Tribunal Administratif du Québec;

**Considérant que** la Ville de Huntingdon et les représentants de la partie expropriée se sont entendus sur les principes d'une entente, plutôt que d'utiliser la voie des tribunaux;

**Considérant qu'à** cet effet, une convention de Transaction et Quittance devra être rédigée et présentée au Conseil municipal de la Ville de Huntingdon pour autorisation;

**Considérant qu'il** a été convenu avec le juge Jean Dion, qu'une séance de signature aurait lieu le 17 septembre 2015 à Montréal au Tribunal Administratif du Québec;

**Considérant qu'il** a été entendu que les procureurs des deux parties seraient mandatés à signer les documents reliés à la convention de Transaction et Quittance;

15-09-08-3914

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par madame Marielle Duhème  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le Conseil entérine la décision du Maire, André Brunette à l'effet de mandater Me Christine Duchaine à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, la Convention de Transaction et Quittance à être autorisée par le Conseil.

Adopté

### **Abrogation de la résolution no. 15-08-10-3889 : Octroi du contrat pour la fourniture d'une chenillette à trottoir**

**Considérant que** selon la résolution no. 15-08-10-3889 adoptée par le conseil à la séance ordinaire du 10 août 2015, un contrat pour la fourniture d'une chenillette à trottoir usagée 2005 et d'un épandeur à sel et sable neuf a été octroyé à l'entreprise Les Équipements Plannord Ltée, pour un montant de 80 000 \$ plus les taxes;

**Considérant que** la résolution autorisait le financement de la dépense par le biais d'un crédit-bail de GE Capital;

**Considérant que** GE Capital a refusé de financer en raison de l'âge de l'équipement;

**Considérant que** l'article 477.1 de la Loi des cités et Villes établit qu'une résolution du conseil autorisant une dépense n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 477, des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Par conséquent,

15-09-08-3915

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par madame Marielle Duhème  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** les membres du conseil abrogent la résolution 15-08-10-3889 adoptée à la séance ordinaire du 10 août 2015.

**Que** les membres du Conseil demandent qu'un appel d'offres soit diffusé pour la fourniture d'une chenillette à trottoir 2016 et d'un épandeur à sel et sable et que cette dépense soit financée par un règlement d'emprunt prévu à cet effet.

Adopté

**Autorisation – Rétrocession du lot 3 229 839 à M. Stanley Reid dans le cadre du règlement dans le dossier d'expropriation**

**Considérant** les discussions intervenues entre les parties lors d'une séance de conciliation tenue le 2 septembre 2015 au Tribunal Administratif du Québec;

**Considérant que** la Ville de Huntingdon et les représentants de la partie expropriée se sont entendus sur les principes d'une entente dont la rétrocession du lot 3 229 839 à l'exproprié, monsieur Stanley Reid;

15-09-08-3916

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fait partie intégrante de la résolution;

**Que** le Conseil autorise la rétrocession du lot 3 229 839 en faveur de l'exproprié, monsieur Stanley Reid selon des modalités à être convenues entre les parties.

Adopté

**Renouvellement du contrat de service avec la SAAQ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016**

**Considérant que** la Ville de Huntingdon a signé une entente avec la Société de l'assurance automobile du Québec (S.A.A.Q.), entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2010, pour être mandataire du point de service sur son territoire ;

**Considérant que** le contrat de service avec la S.A.A.Q. vient à échéance le 31 décembre 2015 ;

**Considérant que** la Société de l'assurance automobile du Québec désire procéder à la signature d'un nouveau contrat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 ;

15-09-08-3917

**Il est proposé par madame Marielle Duhème  
Appuyé par monsieur Howard Welburn  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'entente avec la Société de l'assurance automobile du

Québec établissant les conditions d'attribution du point de service pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016.

Adopté

**Contrat pour la fourniture de service d'entraide pour combattre les incendies**

**Considérant que** la Ville de Huntingdon utilise les services de l'Association d'Entraide Mutuelle de Feu du Québec Sud-Ouest;

**Considérant que** selon le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie il est convenu que chacune des municipalités locales du territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent prenne entente avec les organismes avec lesquels ils collaborent.

**15-09-08-3918**

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par madame Marielle Duhème  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la Ville de Huntingdon signe un contrat avec l'Association d'Entraide Mutuelle de Feu du Québec Sud-Ouest en regard à la fourniture de service d'entraide pour combattre les incendies sur son territoire au montant de 1 750 \$ et ce, pour une durée d'une année.

**Que** le Maire André Brunette et la directrice générale Johanne Hébert soient autorisés à signer ledit contrat au nom et pour le compte de la Ville de Huntingdon.

**Que** le Conseil autorise Directrice générale à effectuer le paiement à l'Association d'Entraide Mutuelle de Feu du Québec Sud-Ouest au montant de 1 750 \$.

Adopté

**30. ADMINISTRATION & FINANCES**

**Autorisation de paiement des frais d'arpentage de lots sur la rue Des Anciens-Combattants**

**Considérant que** la Ville a procédé à la création des lots 5 734 069 à 5 734 072 et 5 734 006 situés sur la rue Des Anciens-Combattants;

**Considérant que** le Conseil a statué que le produit de la vente de ces lots serait affecté au Fonds parcs et terrains de jeux ;

**Considérant que** les frais d'arpentage sont des coûts directement attribuables à ces terrains destinés à la revente.

**15-09-08-3919**

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal autorise le paiement des frais d'arpentage à la firme d'arpenteurs géomètres Lemieux-Lalonde pour les lots 5 734 069 à 5 734 072 et 5 734 006 situés sur la rue Des Anciens-Combattants au montant de 1 473 \$ et que cette dépense soit financée à même le Fonds parcs et terrains de jeux.

Adopté



#### 40. RÉGLEMENTATION

##### **Règlement numéro 869-2015 modifiant le règlement de zonage 512 et le plan de zonage (zone U-2) et le règlement 714-2005 sur les usages conditionnels**

*La conseillère Marielle Duhème divulgue avoir un intérêt pécuniaire indirecte sur les questions relatives aux modifications des règlements d'urbanisme du fait que ces modifications résultent d'une demande de changement de zonage de son employeur Entreprises Excavations et Béton Charly Ltée / Gestion Charnise.*

*La conseillère Marielle Duhème quitte son siège, s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur la présente question.*

**Considérant que** les lots 3 447 003 et 3 447 004 (avec un frontage sur la rue Dalhousie) et 3 230 560 (dont l'adresse civique est le 32, rue François-Cleyn) sont contigus à un secteur à vocation résidentielle prédominante;

**Considérant que** le Conseil souhaite permettre l'opération d'activités compatibles avec la vocation résidentielle, ne causant aucun préjudice aux citoyens résidant dans ces zones, et ce, en encadrant certains usages autres que résidentiels;

**Considérant qu'**un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Florent Ricard lors de la séance ordinaire du 2 mars 2015;

**Considérant** l'adoption du premier projet de règlement lors de la séance ordinaire du 4 mai 2015 ;

**Considérant** l'assemblée publique de consultation tenue le 9 juin 2015 ;

**Considérant** l'adoption du deuxième projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2015;

**Considérant qu'**une copie du Règlement numéro 869-2015 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

15-09-08-3920

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal de la Ville de Huntingdon adopte, sans changement, le Règlement numéro 869-2015 modifiant le règlement de zonage 512 et le plan de zonage (Zone U-2) et le règlement 714-2005 sur les usages conditionnels.

Adopté

##### **Règlement No. 873-2015 modifiant le règlement de zonage numéro 512 et le règlement sur les usages conditionnels numéro 714-2005**

*La conseillère Marielle Duhème divulgue avoir un intérêt pécuniaire indirecte sur les questions relatives aux modifications des règlements d'urbanisme du fait que ces modifications résultent d'une demande de changement de zonage de son employeur Entreprises Excavations et Béton Charly Ltée / Gestion Charnise.*

*La conseillère Marielle Duhème quitte son siège, s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur la présente question.*

**Considérant que** des modifications doivent être apportées au règlement de zonage numéro 512 et au règlement sur les usages conditionnels numéro 714-2005;

**Considérant que** les modifications au règlement de zonage numéro 512 auraient pour effet d'établir le nombre de bâtiments principaux autorisé par terrain et d'autoriser les usages C-1 dans la Zone HB-2 aux conditions prévues au règlement sur les usages conditionnels;

**Considérant que** la modification au règlement sur les usages conditionnels numéro 714-2005 aurait pour effet d'établir les conditions auxquelles seront soumis les usages de classe C1 dans la zone HB-2;

**Considérant qu'**un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Rémi Robidoux lors de la séance ordinaire du 4 mai 2015;

**Considérant** l'adoption du projet de règlement lors de la séance ordinaire du 4 mai 2015 ;

**Considérant** l'assemblée publique de consultation tenue le 9 juin 2015 ;

**Considérant** l'adoption du deuxième projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2015;

**Considérant qu'**une copie du Règlement numéro 873-2015 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

**15-09-08-3921**

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn**

**Appuyé par monsieur Florent Ricard**

**Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal de la Ville de Huntingdon adopte, sans changement, le Règlement numéro 873-2015 modifiant le règlement de zonage numéro 512 et le règlement sur les usages conditionnels numéro 714-2005.

Adopté

**Avis de motion – Règlement décrétant un emprunt et une dépense pour le financement des indemnités reliées à l'expropriation des terrains de Stanley Reid**

Avis de motion est donné par le conseiller Denis St-Cyr selon lequel le Règlement numéro 876-2015 décrétant un emprunt et une dépense pour le financement des indemnités reliées à l'expropriation des terrains de Stanley Reid sera présenté pour adoption, avec dispense de lecture, lors d'une séance ultérieure.

**50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL**

**Désignation d'un conseiller à titre de maire suppléant pour les mois de septembre à novembre 2015**

**Considérant qu'**en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et Ville L.R.Q.*, chapitre C-19, le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant lorsque le maire est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge ;

**15-09-08-3922**

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par madame Marielle Duhème  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil nomme le conseiller Rémi Robidoux à titre de maire suppléant pour la période des mois de septembre à novembre 2015.

Adopté

**Nomination des personnes autorisées à signer les demandes de permis de voirie du ministère des Transports**

**Considérant que** la Ville doit demander au ministère des Transports du Québec l'autorisation d'exécuter les travaux lorsque ceux-ci s'effectuent à l'intérieur de l'emprise d'une route sous la responsabilité du Ministère ;

**15-09-08-3923**

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par monsieur Howard Welburn  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil autorise la directrice générale, madame Johanne Hébert et en son absence le directeur des travaux publics, monsieur Marco Gauthier, à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, les permissions de voirie autorisant l'exécution des travaux à l'intérieur de l'emprise d'une route sous la responsabilité du Ministère.

Adopté

**60. VARIA**

**70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS**

**M. Denis St-Cyr:** L'Office Municipal d'Habitation a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année 2016 lors d'une réunion au mois d'août.

**M. Rémi Robidoux :** Le soccer d'été fut un grand succès. Il remercie le coordonnateur des activités, M. Samuel Julien, ainsi que tous les participants et bénévoles. Plus de 150 enfants étaient inscrits à ce sport.

Il félicite Mmes Johanne Hébert et Colette Arsenault pour tout le travail accompli pour la réalisation de la vente d'une partie de l'immeuble industriel du 72, rue Dalhousie à l'entreprise Plombco.

**M. André Brunette :** M. Michel Merleau., conférencier à la journée de sensibilisation du développement économique en milieu rural qui aura lieu le 11 septembre prochain, a fait un portrait assez positif de l'avenir de la Ville de Huntingdon, en outre à cause de son positionnement géographique à proximité de la frontière américaine et de la présence de la voie ferrée de CSX.

**Mme Marielle Duhème** : Elle mentionne qu'il n'y a pas eu de rencontre au mois d'août avec le comité des Habitations des Tisserandes.

**Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé;

**15-09-08-3924**

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par madame Marielle Duhème  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la séance soit levée à 19 h 47

Adopté

---

André Brunette, Maire

---

Denyse Jeanneau, Greffière